



COVID-19 : DES MESURES POUR PROTÉGER LES VENÇOIS DURANT LES 55 JOURS DE CONFINEMENT

À situation exceptionnelle des Mesures d'urgence ont été prises dès le 16 mars et jusqu'à l'issue du confinement, le 10 mai au soir, pour une action municipale solidaire et de protection des Vençois.

> Dès le 16 mars

- **Arrêté du Maire** pour limiter les regroupements et interdire l'accès aux Bois de la Sine, le long des berges, dans les parcs et jardins et place du Grand Jardin
- **Maintien du service public:** Plan de continuité de l'action publique
- **Création d'un contact mail spécifique:** benevolatcovid19@ville-vence.fr pour aider les associations et structures nécessitant un renfort humain urgent

> Pour les plus fragiles

- Veille active des seniors et des urgences sociales, Services de soins, de suivi, d'accompagnement des bénéficiaires du CCAS
- **17 mars**, création d'un service de livraison alimentaire à domicile des personnes de plus de 70 ans, malades ou porteuses d'un handicap. en lien avec des commerçants volontaires et l'APREH ESAT des Oliviers du Taouro.
- Vigilance accrue contre les violences conjugales, sexistes, sexuelles et intra-familiales.
- Création d'une cellule de soutien psychologique par téléphone et mail de 10h à 22h
- Maintien des activités du conciliateur de justice à distance
- Mise à disposition de masques, gants et gel hydroalcoolique pour tous les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs investis aux côtés des plus démunis et les plus fragiles.
- Mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs auprès des familles : permanence téléphonique ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h au 04.93.58.92.30
- Accompagnement éducatif spécifique :
 - des enfants en contrat d'accompagnement scolaire,
 - des parents en difficulté,
 - soutien psychologique des parents et des enfants,
 - soutien technique pour l'utilisation des applications numériques,
 - aide à l'impression de supports pédagogiques et aux démarches administratives en ligne,
 - déploiement d'activités éducatives ludiques pour les enfants de tous âges.
 - Mise à disposition de tablettes (avec le soutien du Département et du Crédit Mutuel) pour réduire la fracture numérique des enfants les plus défavorisés.

> Pour les Professionnels de santé

- Les enfants des professionnels de santé accueillis à la crèche Arman et à l'école des Baous. Service Minimum d'accueil organisé lors des Printemps, **du 14 au 24 avril** de 8h30 à 18H30.
- Elan solidaire envers les soignants et personnels de santé.
- Dons de 15 000 masques FFP2 aux professionnels les plus exposés :
 - aux services municipaux du CCAS,
 - à l'Ehpad de Vence,
 - aux professions libérales de santé,
 - au laboratoire d'analyse médicale de Vence Bioesterel (avenue Foch) qui pratique les tests du Covid 19,
 - à la gendarmerie de Vence,
 - au CHU de Nice (5 000 masques).
- Distribution gratuite de masques aux services prioritaires: services publics en contact du public, police, collecte des déchets, associations, commerçants ayant une autorisation d'ouverture
 - 10 000 masques chirurgicaux de la metropole
 - 6000 masques chirurgicaux du département
- Don de 210 litres de gel hydro alcoolique à chacune des 7 pharmacies de Vence **dès le 27 mars**, suivi de la commande de 1 200 litres à l'usine de La Mesta.
- Redéploiement des stocks d'équipements de protection des cantines pour les professionnels de santé (1 000 sur-chaussures, 850 charlottes, 100 blouses à usage unique, 20 boîtes de 100 gants en vinyle, 75 kits visiteurs...) distribués à 54 Professionnels et à l'EHPAD La Vençoise.
- Mise à disposition :
 - Mise à disposition de la salle J. Falcoz pour les collectes de l'établissement public du sang

> Pour les établissements médico-sociaux (EMS) et établissements de soins des suites et cliniques

- Veille sanitaire quotidienne assurée par nos services.
- Appel à la mobilisation bénévole pour épauler les équipes.
- Don de produits désinfectants.
- Lien quotidien avec les autres établissements medico-sociaux des Cayrons, des Mineurs et l'Ehpad La Vençoise.

> Pour les tests sérologiques

- Demande au Préfet et à l'Agence régionale de santé de tests systématiques pour les résidents et les personnels soignants des EHPAD.
- Stationnement réservé pour les dépistages-drive du Covid-19, au 326 Av. Rhin et Danube par arrêté du Maire, par les laboratoires d'analyse médicale et pour les personnes munies d'une prescription médicale **à partir du 6 mai 2020**.

DES MESURES ÉCONOMIQUES POUR SOUTENIR NOS COMMERÇANTS ET ENTREPRISES

> Dès le 17 mars

- Soutien de l'activité économique & accompagnement individualisé des entreprises, commerçants, artisans par le Service Développement Economique en partenariat avec la CCI

> Commerces ouverts à Vence

- Recensement journalier de tous les commerces ouverts en période de confinement
- Liste relayée par la Jeune chambre économique à travers une carte interactive.
- Equipement des commerces autorisés en masques de protection
- Autorisation de réouverture anticipée, sous des conditions impératives de protection et de distanciation sociale :
 - **18 avril**, du marché des producteurs vençois le samedi matin au Grand Jardin,
 - **25 avril**, des fleuristes Vençois en pratiquant la vente à emporter
- Mobilisation auprès de la Région Sud pour l'obtention d'un Fonds de solidarité dans le cadre de son Plan d'urgence, de solidarité et de relance.

- Exonération des redevances d'occupation du domaine public
 - Pour soutenir les acteurs économiques qui n'ont pu exercer leur activité entre le **15 mars et le 10 mai 2020**.
 - Pour les terrasses des restaurants et des bars, l'exonération s'appliquera jusqu'au **30 juin 2020**

DES MESURES POUR LE QUOTIDIEN DES VENÇOIS

> Gratuité du stationnement

- Sur voirie et parkings en enclos La Rousse, Alhambra, Piscine (abonnés inclus).
Cette mesure est étendue jusqu'au 30 juin.
- Sur proposition de Mme le maire auprès du président de la métropole et en partenariat avec cette institution, distribution de **39.000 masques gratuits pour tous les habitants.**
- **Depuis le 24 avril**, portage à domicile de masques aux Vençois âgés, isolés, fragiles, handicapés.
- **Depuis le 4 mai**, distribution en cours en 5 points de distribution de proximité.
- 2 Masques réutilisables par personnes dès 3 ans.
- Création d'une plateforme d'inscription en ligne et d'un accueil téléphonique pour les non-internautes.
- Convention avec l'Esat des Oliviers pour la production hebdomadaire de 200 masques alternatifs locaux.
22 avril : 1 000 premiers masques remis
- Port du masque obligatoire pour le personnel municipal en contact du public, les policiers municipaux, les personnes au contact des plus fragiles.

> Culture pour tous

- **27 mars**, lancement des Bulles de la Culture.
Activités créatives, concerts, expositions, spectacles, lectures... la culture à portée de clic pour tous ! Programme culturel en ligne tous publics et gratuit coproduit par la Régie Culturelle avec Le Musée-Fondation, Émile Hugues, la Médiathèque Freinet, le Centre Culturel, le Conservatoire de Musique...
- **Gratuité de la Médiathèque en ligne** pendant le confinement, pour tous, abonné ou non,
- **Plateforme "Classroom"** pour l'enseignement musical du Conservatoire et le suivi pédagogique à distance de chaque élève
- **Lien maintenu** De la crèche à l'école, de la culture au développement durable : tous les services ont gardé le contact et proposé des initiatives originales et intelligentes aux familles.
- **Nettoyage désinfectant des rues de Vence**
Désinfection des espaces publics sensibles à proximité des équipements de santé, pharmacies, EHPAD, Poste, équipements commerciaux...(sols, mobiliers, rampes etc...). 2 fois par semaine, mardi et vendredi
- **Lignes d'Azur adaptées au confinement**
- **26 mars**, transport en commun adapté à la réglementation nationale en permettant les déplacements nécessaires (courses, médecin, pharmacie ...)
En complément des Lignes actives **9, 46, 48, dispositif spécial de transport à la demande** sur réservation, pour tous les déplacements pour motif de santé, pour assistance aux personnes vulnérables, pour se rendre au travail et pour le personnel soignant.
- **Réduction de l'éclairage public**
Diminué et adapté aux horaires de couvre-feu (de 22h à 5h) avec l'arrêt des lumières décoratives, la réduction de 20% de l'intensité lumineuse sur toutes les installations récemment renouvelées
- **Gestion des déchets**
27 avril, réouverture de la déchetterie de Vence
Maintien des collectes des déchets ménagers et des encombrants pendant toute la période du confinement
Merci à nos éboueurs et aux agents d'entretien et de nettoyage des voies publiques.

> Informations à la population

- L'ensemble des actions a été diffusé aux habitants par voie de presse ou de communication institutionnelle. Diffusion de 6 Newsletters de crise et une version papier
Informations relayées quotidiennement sur le site vence.fr, la page FB Ville de Vence, les journaux électroniques

DES MESURES POUR UN DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

> Accompagnement de la Ville pour le retour à l'école le 14 Mai

- Rentrée scolaire restreinte :
 - En temps scolaire Education nationale : 15 enfants par classe (sur le principe de volontariat et de liberté de choix des parents). Rentrées échelonnées entre 8h20 et 8h40, horaires précisés aux parents par l'Education Nationale.
 - En temps périscolaires organisés par la Ville : 10 enfants pas école dans le cadre d'un accueil réservé exclusivement aux enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise

> En crèche

- **Dès le 11 mai**, ouverture restreinte de 2 structures petite enfance dans le respect des règles sanitaires et de distanciation physique :
 - Le multi-accueil ARMAN accueille un maximum de 30 enfants
 - Le multi-accueil Lou Pitchoun un maximum de 10 enfants

DES MESURES POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

> Réouverture des marchés

- **12 mai**, Place du Grand Jardin : les 8 petits producteurs Vençois autorisés seront rejoints par 15 commerçants alimentaires : les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 6h30 à 13h.
- **15 mai**, Place Maréchal Juin & Square Maliver : les 32 non-alimentaires reprendront leurs emplacements les mardis et vendredis de 6h à 13h.
- **20 mai**, Place Maréchal Juin & Square Maliver : les 17 brocanteurs accueilleront leurs publics de 7h à 15h.
- L'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses s'appliquera **jusqu'au 30 juin 2020**

DES MESURES POUR LA MOBILITÉ

> En coordination avec la Métropole

- Pour la sécurité des usagers,
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les bus
 - Désinfection des bus plusieurs fois par jour et aération pour renouvellement de l'air
 - Marquages au sol de distanciation physique
 - Protection des conducteurs et suspension des ventes de titres à bord...
- Création d'une prime d'achat d'un vélo électrique pour un montant de 100€ en complément de la prime de 200€ existants, sous réserve d'un revenu fiscal annuel inférieur ou égal à 30.000€
- Par ailleurs, la déchèterie de Vence est rouverte **dès le 11 mai**.
En raison d'importantes difficultés de circulation au droit de la déchèterie du fait des files d'attente importantes de véhicules, les sens de circulation pour y accéder ont été modifiés (Le boulevard de la Reine Jeanne, à partir de l'intersection avec le boulevard De Lattre de Tassigny jusqu'à la route de Saint Paul, sera circulaire uniquement sens descendant, et réservé aux usagers souhaitant accéder à la déchèterie et aux riverains. La signalisation routière a été adaptée en conséquence.

